

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

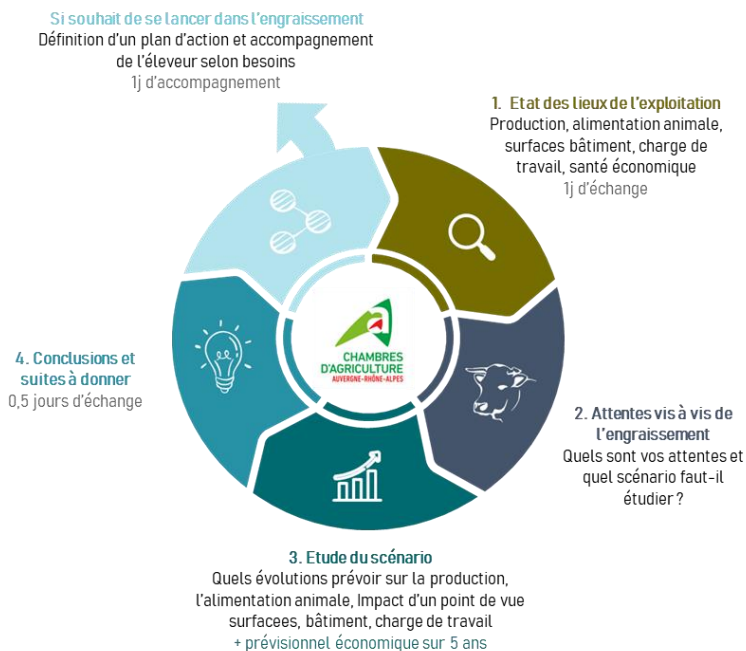
Votre projet

Vous êtes éleveurs allaitants et vous vous questionnez sur les possibilités de créer ou développer un atelier d'engraissement sur votre exploitation.

Vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement technique et financier** afin de mener une réflexion globale sur toutes les dimensions de l'entreprise : humaine, système de production, économique ; qui seront impactées par un développement de l'engraissement sur l'exploitation afin de disposer de tous les éléments pour prendre votre décision.

En quoi consiste l'accompagnement ?

Un accompagnement personnalisé réalisé par la Chambre d'Agriculture



Qui peut en bénéficier ?

Aux éleveurs allaitants qui souhaitent engraisser au moins 10 animaux supplémentaires sur leur exploitation (type viande ou croisé viande).

€ Modalités d'accompagnement

La Région subventionne cet accompagnement à 80% dans la limite de 1 920 € d'appui.

La filière avec l'appui financier de la Région encourage l'engraissement

1 Accompagnement technique

- Aide à la réflexion pour développer un atelier d'engraissement (mesure décrite ici)
- Accompagnement technique à la conduite de lot à l'engraissement (Plan de filière mesure A2)

2 Aides aux investissements

- Investissements de contention (Plan de filière mesure B4)
- Modernisation des bâtiments (FEADER mesure 201)

3 Renforcement de la trésorerie

- 300 k€/an d'accompagnement (Plan de filière mesure A3)
- Fond de garantie régional sur les prêts liés à l'engraissement
- Echange avec les banques pour faciliter l'octroi de crédits



Plan de Filière 2023-2027
BOVINS VIANDE
Auvergne-Rhône-Alpes

Une action conduite dans le cadre du programme de filière Bovin Viande Auvergne Rhône Alpes :

Le plan de filière Bovin Viande est un programme d'accompagnement à la structuration et au développement de la filière. Il se décline en 15 actions qui seront déployées en région pendant 5 ans.

ELABORÉ ET PILOTÉ PAR



Le Comité de Filière Bovin Viande animé par la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes est l'instance d'écriture et de pilotage institutionnel du plan de filière.

MAITRISE D'OUVRAGE



L'association Auvergne-Rhône-Alpes Élevage coordonne la mise en œuvre des actions du programme avec la Région.

FINANCÉ PAR

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes encourage et accompagne les filières régionales de production agricole avec les Plan Régionaux de Filière.

CONTACT - bovinviande@aurafilieres.fr